

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, suite à une convocation en date du seize mars deux mille vingt-six.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Étaient présents : Michel PETIT, Sandrine FIEVET, Laurent FLAMENT, Sabine GARBE, Christian PEUVREL, Christine PIGACHE, Christian DIRUIT, Annie DAMIENS-SEVIN, Christophe ANDRE, Anne-Sophie LEMAIRE, Sébastien THULL, Juliette THUILLIEZ, Arnaud HECQUET, Ludovic BRASSART, Coralie DANTHOIS.

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Madame Juliette THUILLIEZ

### **I] MOT DU MAIRE :**

Bonsoir à toutes et à tous, bienvenue à vous et je vous remercie de votre présence.

Cette réunion est l'une des plus importantes de l'année car nous allons traiter du budget communal et de celui du service des eaux.

### **Appel à l'Unité et à la Sérénité**

Je me permets une intervention sans animosité et sans arrière-pensée. Nous savons tous que la commune est fracturée suite aux élections. Personne ici n'est responsable de ce qui est arrivé, nous le savons.

Aujourd'hui, nous sommes une équipe municipale composée de 15 personnes avec peut-être des points de vue différents, mais d'abord au service de tous les habitants de la commune. Berles-au-Bois a besoin de retrouver de la sérénité, de la quiétude et la meilleure ambiance possible. C'est notre responsabilité.

### **Communication et Travail Municipal**

Je m'adresse à ceux qui utilisent les réseaux sociaux : évitez de poster des remarques « à chaud », si j'ose dire, car elles engendrent un déferlement de commentaires véhéments, parfois insultants. Tout cela n'engendre pas le calme.

Si vous vous considérez comme une opposition, je ne le pense pas, je préfère une opposition constructive (comme je l'ai appris au Département). Nous avons 6 ans, voire 7, à partager ensemble pour l'avenir de la commune et je compte sur la participation et le travail du conseil municipal.

Même dans une équipe, nous pouvons avoir des avis divergents. Nous en discutons, puis nous votons. Je vous dis cela tout simplement car certains élus, nouveaux ou non, n'ont pas apprécié certains commentaires, tout comme d'autres craignent la diffusion d'un tract diffamatoire à leur rencontre.

Vous en avez été victime. Malheureusement, notre liste et moi-même avons apporté tout notre soutien face à ces actes orduriers. Le respect est une valeur à laquelle je tiens et elle doit être impérativement réciproque. Cette intervention est désormais terminée. Si quelqu'un souhaite intervenir sur ce sujet, il devra attendre que nous ayons traité le point numéro 1 de l'ordre du jour.

## Actualités

**-LEADER** : Une bonne nouvelle pour notre commune : L'Europe, via le **fonds LEADER**, nous a octroyé une subvention de **38 306.64 €** pour l'espace Bauchet.

**-COLOR RUN** : Ce dimanche 26 avril 2026 aura lieu la COLOR RUN organisée par l'APE Les Galopins, la circulation sera bloquée rue du moulin et rue Jean Watel de 9h30 à 12h30.

**-KERMESSE DE LA BIÈRE/ SCA** : Le Sporting Club Artésien organise la kermesse de la bière le jeudi 7 mai à partir de 19h30 à la salle des fêtes. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 4 mai.

**-8 MAI** : La commémoration du 8 mai 1945 se tiendra à 11h00 face au monument aux morts. Elle sera suivie du traditionnel verre de l'amitié. Nous comptons sur votre participation.

**-ABSENCE** : Je serai absent pour des raisons familiales du 6 mai au 27 mai inclus.

## III] DELIBERATIONS :

### OBJET : Affectation de résultat du budget de la commune – Exercice 2025

**Monsieur le Maire, Michel PETIT, s'étant retiré au moment de la délibération et du vote**, la séance est présidée par Monsieur Christian DIRUIT, 1er Adjoint et doyen d'âge.

Monsieur Laurent FLAMENT, Adjoint aux Finances, présente au Conseil Municipal les résultats du Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025. Il expose que le résultat de clôture de la section de fonctionnement dégage un excédent de 203 417,82 €. La section d'investissement présente, quant à elle, un déficit de clôture (besoin de financement) de 151 551,43 €.

Compte tenu des restes à réaliser (RAR) de 270 756,06 € en dépenses et 303 385,45 € en recettes, le besoin total de financement s'élève à 118 922,04 €.

Il convient d'affecter les résultats constatés au CFU 2025 conformément au tableau de ventilation joint en annexe de la présente délibération.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal :

- **Approuve** l'affectation des résultats telle que détaillée dans le document annexé.
- **Dit** que ces reports seront inscrits au Budget Primitif 2026.

ADOPTE : à 12 voix POUR

à 0 voix CONTRE

à 2 voix ABSTENTION (Monsieur Ludovic BRASSART et Madame Coralie DANTHOIS)

*Le document budgétaire complet est consultable en mairie.*

### OBJET : Affectation de résultat du budget du Service des Eaux – Exercice 2025

**Monsieur le Maire, Michel PETIT, s'étant retiré au moment de la délibération et du vote**, la séance est présidée par Monsieur Christian DIRUIT, 1er Adjoint et doyen d'âge.

Monsieur Laurent FLAMENT, Adjoint aux Finances, présente au Conseil Municipal les résultats du Compte Financier Unique (CFU) du budget annexe « Service des Eaux » pour l'exercice 2025. Il expose les résultats de clôture suivants :

- Section de fonctionnement : un déficit de clôture de 30 790,02 €.
- Section d'investissement : un excédent de clôture de 58 885,69 €.

Il expose qu'après prise en compte des restes à réaliser (RAR) de 7 036,50 € en dépenses et 0,00 € en recettes, l'excédent total de financement s'élève à 51 849,19 €.

Il convient d'affecter les résultats constatés au CFU 2025 conformément au tableau de ventilation joint en annexe de la présente délibération.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal :

- **Approuve** l'affectation des résultats telle que détaillée dans le document annexé.
- **Dit** que ces reports seront inscrits au Budget Primitif 2026.

ADOPTE : à 12 voix POUR

à 0 voix CONTRE

à 2 voix ABSTENTION (Monsieur Ludovic BRASSART et Madame Coralie DANTHOIS)

*Le document budgétaire complet est consultable en mairie.*

### **OBJET : Vote des taux des taxes directes locales**

La séance ouverte, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Laurent FLAMENT, adjoint aux finances, pour l'exposé de ce point.

Monsieur Laurent FLAMENT informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026. Il rappelle que la stabilité des taux est un objectif partagé pour préserver le pouvoir d'achat des habitants tout en garantissant les ressources de la commune.

Monsieur Laurent FLAMENT propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition appliqués lors de l'exercice précédent.

**Après discussion et délibération**, le Conseil Municipal :

-Décide de maintenir inchangés les taux des taxes directes locales pour l'année 2026

-Fixe les taux d'imposition de la façon suivante :

- Taxe foncière bâtie : 36,42%
- Taxe foncière non bâtie : 48,38%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14.06%

ADOPTE : à 14 voix POUR

à 0 voix CONTRE

à 1 voix ABSTENTION (Monsieur Ludovic BRASSART)

### **OBJET : Adhésion à la Fondation du Patrimoine**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Berles-au-Bois possède un patrimoine historique et culturel remarquable qui nécessite des travaux d'entretien et de restauration, notamment la Chapelle Notre-Dame du Rosaire de Fatima, la Grotte Gueranger récemment acquise mais aussi le Calvaire rue de Bailleulval.

Il précise que la Fondation du Patrimoine aide les collectivités territoriales à financer la sauvegarde de leur patrimoine de proximité, par le biais de conseils techniques, de l'octroi de labels ou de l'organisation d'appels aux dons (souscriptions publiques) permettant aux donateurs de bénéficier de déductions fiscales.

Pour pouvoir solliciter l'accompagnement de cet organisme et envisager des demandes de financements pour les opérations suscitées, la commune doit préalablement adhérer à la Fondation.

Le montant de la cotisation annuelle pour les communes de moins de 3 000 habitants s'élève à 200 €.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal :

- Décide l'adhésion de la commune de Berles-au-Bois à la Fondation du Patrimoine à compter de l'année 2026.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette adhésion et à verser la cotisation annuelle de 200 €.
- Charge Monsieur le Maire d'engager les premiers contacts avec les délégués départementaux de la Fondation afin d'étudier la faisabilité d'un appel au financement populaire.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026.

ADOPTE : à 13 voix POUR  
à 0 voix CONTRE  
à 2 voix ABSTENTION (Monsieur Ludovic BRASSART et Madame Coralie DANTHOIS)

**OBJET : Campagne de stérilisation des chats errants – Renouvellement de la convention avec la SPA**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2212-2,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, et plus particulièrement l'article L.211-27,

Vu le décret n°2002-1381 du 25 novembre 2002 relatif aux mesures à l'égard des animaux errants,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la convention de partenariat avec la Société Protectrice des Animaux (SPA), arrivée à échéance fin 2025, a permis de stériliser une quinzaine de chats pour limiter leur prolifération sur le territoire communal.

Il apparaît donc nécessaire de renouveler ce partenariat pour l'année 2026. La gestion des chats dits « libres » consiste toujours à procéder à leur capture pour les identifier et les stériliser avant de les relâcher sur leur lieu de vie.

Ce dispositif permet de stabiliser la population féline tout en respectant la protection animale.

La commune s'engage à financer cette démarche par le versement d'une subvention de 550 € pour l'année 2026, permettant la prise en charge de 10 chats.

Le projet de nouvelle convention est présenté aux membres du Conseil Municipal.

**Après discussion et délibération, le Conseil Municipal :**

- Approuve le renouvellement du partenariat avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) pour l'année 2026.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ainsi que tout document afférent à ce dossier.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026.

ADOPTE : à 14 voix POUR  
à 1 voix CONTRE (Monsieur Ludovic BRASSART)  
à 0 voix ABSTENTION

**OBJET : Attribution des subventions aux Associations**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les demandes de subventions de fonctionnement déposées par les associations locales pour l'exercice 2026. Il rappelle que ces aides sont destinées à soutenir le dynamisme de la vie villageoise et à accompagner les projets associatifs.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les bilans comptables de chaque association ont été préalablement contrôlés par les services municipaux. Il précise également que, dans

le cadre de ce nouveau mandat, le renouvellement de la signature du Contrat d'Engagement Républicain a été demandé à l'ensemble des structures concernées, conformément à la loi.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les demandes de subventions formulées par les associations :

- Le **Comité des Fêtes** sollicite une aide de 3 000,00 €.
- Le **Sporting Club Artésien** sollicite une aide de 3 000,00 €.
- L'**Association des anciens combattants** sollicite une aide de 500,00 €.
- L'**Amicale du don du sang** sollicite une aide de 400,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, procède au vote, association par association, comme suit :

### 1. Comité des Fêtes

*Monsieur Ludovic BRASSART exprime des réserves. Selon lui, la gestion comptable de l'association « laisse à désirer » et il estime qu'il faut « se poser les bonnes questions » sur la transparence financière et le régime actuel de l'association.*

*Monsieur Michel PETIT tempère en expliquant que les coûts de location de matériel ont augmenté et souligne la difficulté croissante à mobiliser des bénévoles.*

*Madame FIEVET soutient la demande en soulignant le rayonnement de l'association à l'échelle communale et intercommunale, estimant que l'animation locale justifie pleinement l'aide de 3 000 €.*

- **Vote** : 9 voix POUR, 5 voix CONTRE (Monsieur Ludovic BRASSART, Madame Coralie DANTHOIS, Madame Juliette THUILLIEZ, Madame Anne-Sophie LEMAIRE, Monsieur Arnaud HECQUET), 1 voix ABSTENTION (Monsieur Sébastien THULL).
- **Décision** : La subvention de 3 000,00 € est adoptée.

### 2. Sporting Club Artésien

*Madame DAMIENS demande pourquoi les trois communes partenaires ne versent pas la même somme.*

*Monsieur Michel PETIT répond que les participations sont calculées en fonction de l'utilisation réelle des équipements par les licenciés de chaque commune, qui diffère selon les villages.*

- **Vote** : Adopté à l'unanimité (15 voix POUR).
- **Décision** : La subvention de 3 000,00 € est adoptée.

### 3. Association des Anciens Combattants

*Madame Coralie DANTHOIS interroge sur le montant de cette aide.*

*Monsieur Michel PETIT explique que cette somme permet de financer les frais de fonctionnement courants.*

- **Vote** : 13 voix POUR, 1 voix CONTRE (Monsieur Ludovic BRASSART), 1 voix ABSTENTION (Madame Coralie DANTHOIS).
- **Décision** : La subvention de 500,00 € est adoptée.

### 4. Amicale du Don du Sang

- **Vote** : 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 voix ABSTENTION (Monsieur Ludovic BRASSART, Madame Coralie DANTHOIS).
- **Décision** : La subvention de 400,00 € est adoptée.

Le Conseil Municipal :

- **Décide** d'attribuer pour l'exercice 2026 les subventions suivantes :
  - **3 000,00 €** au Comité des Fêtes
  - **3 000,00 €** au Sporting Club Artésien
  - **500,00 €** à l'Association des Anciens Combattants
  - **400,00 €** à l'Amicale du Don du Sang
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026
- **Précise** que les conseillers municipaux intéressés, en leur qualité de membres du bureau de l'une de ces associations, n'ont pas pris part au vote de la subvention la concernant.

### **OBJET : Vote du Budget Primitif (BP) de la Commune – Exercice 2026**

La séance ouverte, Monsieur Laurent FLAMENT, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal les prévisions budgétaires pour l'exercice 2026.

Il précise que le budget a été établi conformément à la nomenclature comptable M57 et que les prévisions de recettes et de dépenses ont été évaluées de façon sincère.

Monsieur Laurent FLAMENT propose au Conseil Municipal de procéder au vote du budget par chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

Equilibres globaux présentés :

- **Section de Fonctionnement** : équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 500 577,78€
- **Section d'Investissement** : équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 603.153,29€

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal :

- **Adopte** le Budget Primitif 2026 de la commune tel que décrit dans l'annexe jointe à la présente délibération.
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder aux engagements, liquidations et mandatements des dépenses et des recettes inscrits au budget.

ADOPTE : à 13 voix POUR

à 0 voix CONTRE

à 2 voix ABSTENTION (Monsieur Ludovic BRASSART et Madame Coralie DANTHOIS)

*Le document budgétaire complet est consultable en mairie.*

### **OBJET : Vote du Budget Primitif (BP) du Service des Eaux – Exercice 2026**

La séance ouverte, Monsieur Laurent FLAMENT, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal les prévisions budgétaires pour l'exercice 2026.

Il précise que le budget a été établi conformément à la nomenclature comptable M57 et que les prévisions de recettes et de dépenses ont été évaluées de façon sincère.

Monsieur Laurent FLAMENT propose au Conseil Municipal de procéder au vote du budget par chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

Equilibres globaux présentés :

- **Section de Fonctionnement** : équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 79.650,00€.
- **Section d'Investissement** : équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 73.979,70€.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal :

- **Adopte** le Budget Primitif 2026 de la commune tel que décrit dans l'annexe jointe à la présente délibération.
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder aux engagements, liquidations et mandatements des dépenses et des recettes inscrits au budget.

ADOPTE : à 13 voix POUR  
à 0 voix CONTRE  
à 2 voix ABSTENTION (Monsieur Ludovic BRASSART et Madame Coralie DANTHOIS).

*Le document budgétaire complet est consultable en mairie.*

**OBJET : Versement d'une subvention d'équilibre exceptionnelle du Budget Principal vers le Budget Annexe Eau.**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2224-2 (permettant des exceptions à l'interdiction de prise en charge des services publics industriels et commerciaux par le budget général),

**Considérant** l'opération exceptionnelle de vente du château d'eau intervenue en 2025,

**Considérant** que cette opération a généré des écritures d'ordre (Sortie d'actif - VNC) impactant lourdement la section de fonctionnement du budget annexe de l'Eau,

**Considérant** la nécessité d'équilibrer le Budget Primitif 2026 dudit service,

**DÉCIDE, après en avoir délibéré :**

1. **D'attribuer** une subvention d'équilibre exceptionnelle d'un montant de **30 000 €** du Budget Principal vers le Budget Annexe Eau.
2. **De préciser** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026 de la Commune (article 65736221) et en recettes au Budget Annexe (article 741).
3. **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

ADOPTE : à 13 voix POUR  
à 0 voix CONTRE  
à 2 voix ABSTENTION (Monsieur Ludovic BRASSART et Madame Coralie DANTHOIS)

**OBJET : Fixation des modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

Monsieur le Maire expose qu'en vue de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, il convient, conformément aux recommandations préfectorales, de fixer les modalités de dépôt des candidatures.

Il propose au Conseil Municipal les règles suivantes :

1. **Lieu de dépôt** : Les listes doivent être déposées au secrétariat de la Mairie de Berles-au-Bois.
2. **Date et heure limite** : Monsieur le Maire propose de fixer la date limite de dépôt au jour même de la séance, soit le **24 avril 2026 à 21h00**

3. **Composition** : Les listes peuvent être incomplètes (comprendre moins de 6 noms), mais doivent impérativement être déposées par écrit.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal :

- **Approuve** les modalités de dépôt des listes telles qu'exposées par Monsieur le Maire.
- **Dit** que cette procédure s'appliquera pour toute la durée du mandat pour le renouvellement éventuel de la commission.

ADOPTE : 14 voix POUR  
0 voix CONTRE  
1 voix ABSTENTION Ludovic BRASSART

### **OBJET : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) – Élection des membres**

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L. 1411-5 du CGCT, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres (CAO) pour la durée du mandat. Pour une commune de moins de 3 500 habitants, elle est composée du Maire ou de son représentant, Président, et de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Maire rappelle que les modalités de dépôt des listes ont été fixées par la délibération précédente et constate qu'une seule liste commune a été déposée dans les délais impartis.

Conformément à la note préfectorale, une seule liste ayant été présentée, il n'est pas organisé de scrutin formel. La liste « Union pour Berles-au-Bois » a été lue par Monsieur le Maire et les nominations prennent effet immédiatement après cette lecture.

Une liste d'entente "Union pour Berles-au-Bois", respectant le pluralisme de l'assemblée, est présentée :

- **Titulaires** : Laurent FLAMENT – Sandrine FIEVET – Coralie DANTHOIS
- **Suppléants**: Christine PIGACHE – Christian DIRUIT – Sabine GARBE

**Monsieur le Maire constate qu'une seule liste ayant été présentée, les candidats ci-dessus sont proclamés élus membres de la CAO pour la durée du mandat.**

## **PROCÈS-VERBAL D'ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

### **COMMUNE DE BERLES-AU-BOIS**

**Séance du Conseil Municipal du 24 avril 2026**

#### **1. PRÉSIDENTE ET SECRÉTARIAT**

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de **Monsieur Michel PETIT, Maire**. Le Conseil Municipal a désigné **Madame Juliette THUILLIEZ** pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

#### **2. QUORUM ET VOTANTS**

- Nombre de conseillers en exercice : 15
- Nombre de conseillers présents : 15

- Nombre de procurations : 0
- Nombre de votants (présents + pouvoirs) : 15

### **3. MODALITÉS DE DÉPÔT DES LISTES**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°26/26 (prise lors de la même séance), le Conseil Municipal a fixé les modalités de dépôt des listes. Il constate qu'une seule liste, intitulée « Union pour Berles-au-Bois », a été valablement déposée au secrétariat de la mairie avant l'heure limite fixée.

### **4. PRÉSENTATION DE LA LISTE UNIQUE**

Monsieur le Maire donne lecture de la liste déposée, respectant le pluralisme de l'assemblée :

- **Candidats Titulaires :**
  1. Laurent FLAMENT
  2. Sandrine FIEVET
  3. Coralie DANTHOIS
- **Candidats Suppléants :**
  1. Christine PIGACHE
  2. Christian DIRUIT
  3. Sabine GARBE

### **5. MODALITÉS DU SCRUTIN**

Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT et aux préconisations préfectorales de 2026 :

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une seule liste ayant été présentée, il n'est pas obligatoire d'organiser un scrutin formel (isoloir/bulletins).
- Il demande si un conseiller municipal exige un vote au scrutin secret.
- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et valide la nomination par lecture de la liste.

### **6. RÉSULTATS ET PROCLAMATION**

En l'absence de contestation sur le mode de scrutin et de présentation d'une autre liste, les candidats suivants sont proclamés élus membres de la CAO :

#### **MEMBRES TITULAIRES :**

1. **Monsieur Laurent FLAMENT**
2. **Madame Sandrine FIEVET**
3. **Madame Coralie DANTHOIS**

#### **MEMBRES SUPPLÉANTS :**

### 1. Madame Christine PIGACHE

### 2. Monsieur Christian DIRUIT

### 3. Madame Sabine GARBE

La présente élection est valable pour toute la durée du mandat municipal.

#### **OBJET : Désignation des candidats à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article 1650 du Code Général des Impôts, il convient de constituer la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) pour la durée du mandat. Cette commission a pour rôle de dresser, avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des propriétés bâties et non bâties, d'en constater les changements et de participer à l'évaluation des valeurs locatives.

Monsieur le Maire précise que pour notre commune, le Conseil Municipal doit proposer une liste de **24 noms** de contribuables remplissant les conditions suivantes :

- Être de nationalité française ou ressortissant de l'UE ;
- Jouir de ses droits civils ;
- Être majeur ;
- Être inscrit sur les rôles des impositions directes locales de la commune (Taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, etc.).

Monsieur le Maire présente la liste annexée à la présente délibération à l'assemblée, établie en concertation avec tous les membres du conseil municipal, y compris l'opposition.

#### **Après discussion et délibération, le Conseil Municipal :**

- **Approuve** la liste des 24 candidats (12 titulaires et 12 suppléants) annexée à la présente délibération.
- **Décide** de transmettre cette proposition de candidatures à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais afin qu'il procède à la désignation des commissaires.

ADOpte : à 14 voix POUR

0 voix CONTRE

1 voix ABSTENTION (Monsieur Ludovic BRASSART)

1	MME	FIEVET	Sandrine	18/09/1976	5 rue du 8 mai 1945	TF
2	M.	FLAMENT	Laurent	10/01/1971	33 rue Georges Camus	TF
3	MME	GARBE	Sabine	24/11/1977	1E rue Jean Watel	TF
4	M.	DIRUIT	Christian	28/11/1949	8 rue Anatole Dalaut	TF
5	M.	ANDRE	Christophe	07/09/1966	6 rue Verte	TF
6	MME	DAMIENS	Annie	02/04/1960	15 rue Verte	TF
7	M.	HECQUET	Arnaud	27/07/1978	12 rue de la Placette	TF
8	MME	LEMAIRE	Anne-Sophie	10/12/1992	39 rue du Moulin	TF
9	MME	PIGACHE	Christine	07/04/1970	18 rue du Moulin	TF
10	M.	PEUVREL	Christian	12/09/1954	7 rue des Ecoles	TF
11	MME	THUILLIEZ	Juliette	04/12/1996	2 rue Jean Watel	TF
12	M.	THULL	Sébastien	25/06/1977	25Ter rue du Moulin	TF
13	MME	DOYELLE	Laurence	07/07/1965	1 bis rue du Stade	TF
14	M.	MONTAIGNE	Alix	12/02/1952	16 rue Anatole Dalaut	TF
15	MME	BRAY	Muriel	28/07/1955	21 rue Georges Camus	TF
16	M.	LEGRAND	Jean-Noël	01/01/1955	12 rue de la Haute Borne	TF
17	M.	BOUTRY	Pierre-Jean	29/05/1959	8 rue du Moulin	TF
18	M.	CAMUS	Jean-Pierre	28/06/1952	4 rue du Calluy	TF
19	M.	PIGACHE	Jean-Paul	30/11/1954	9 rue Georges Camus	
20	M.	PIGACHE	Pierre	29/06/1992	18 rue du moulin	CFE
21	M.	DESFORGES	Bernard	12/08/1954	40 rue du Moulin	TF
22	MME	FANCHON	Jean-Louis	16/12/1956	7 rue de Bailleulval	TF
23	M.	CARON	Regis	27/06/1959	14 rue du Moulin	TF
24	M.	MALVOISIN	Patrick	29/08/1962	39-1 rue du Moulin	TF

## **OBJET : Création de la commission municipale « Pôle Jeunesse » et désignation des membres**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Monsieur le Maire propose la création d'une commission thématique intitulée :

### **« Pôle Jeunesse »**

Cette commission aura pour mission de travailler sur les projets liés à l'école, aux activités périscolaires et aux initiatives en direction de la jeunesse du village, notamment avec la mise en place du PASS Education.

Monsieur le Maire propose de confier l'animation de cette commission à **Madame Sabine GARBE, adjointe au maire.**

Après appel aux candidatures, sont désignés membres de ladite commission :

1. **Madame Sabine GARBE**
2. **Juliette THUILLIEZ**
3. **Coralie DANTHOIS**
4. **Christian PEUVREL**
5. **Christophe ANDRE**
6. **Anne-Sophie LEMAIRE**
7. **Chrisitan DIRUIT**
8. **Sandrine FIEVET**
9. **Laurent FLAMENT**

**Après discussion et délibération, le Conseil Municipal :**

- **Approuve** la création de la commission « Pôle Jeunesse ».
- **Valide** sa composition telle que présentée ci-dessus.

ADOPTE : à 14 voix POUR  
0 voix CONTRE  
1 voix ABSTENTION (Monsieur Ludovic BRASSART)

## **OBJET : Création de la commission municipale « Voirie, Chemins et Réseau d'Eau » et désignation des membres**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil peut former des commissions pour l'étude de dossiers spécifiques.

Monsieur le Maire propose la création d'une commission dédiée à la Voirie, aux Chemins et au Domaine public. Les missions de cette commission porteront notamment sur :

- Le suivi de l'entretien des routes et des trottoirs ;
- La gestion et le balisage des chemins ruraux ;
- La gestion et le suivi du réseau d'eau potable.

Monsieur le Maire propose de confier l'animation de cette commission à **Monsieur Christian DIRUIT, Adjoint au maire.**

Après appel aux candidatures, sont désignés membres de ladite commission :

10. **Christian DIRUIT**
11. **Annie DAMIENS**
12. **Christine PIGACHE**
13. **Laurent FLAMENT**
14. **Sabine GARBE**
15. **Sandrine FIEVET**

**Après discussion et délibération, le Conseil Municipal :**

- **Approuve** la création de la commission « Voirie, aux Chemins et Réseau d'Eau ».
- **Valide** sa composition telle que présentée ci-dessus.

ADOPTE : à 14 voix POUR  
0 voix CONTRE  
1 voix ABSTENTION (Monsieur Ludovic BRASSART)

**OBJET : Création de la commission municipale « Vie Sportive et Equipements » et désignation des membres**

Monsieur le Maire expose que la pratique sportive est un pilier de la convivialité et du dynamisme de Berles-au-Bois. Afin d'accompagner au mieux les associations et de piloter les projets structurants pour la commune, il propose la création d'une commission thématique.

Monsieur le Maire précise que cette commission aura pour missions prioritaires :

- La gestion et la modernisation des équipements sportifs, avec un suivi particulier sur le dossier de rénovation/reconstruction des vestiaires de football ;
- Le dialogue avec les dirigeants des clubs sportifs ;
- L'élaboration de la politique sportive communale (subventions, manifestations).

Monsieur le Maire propose de confier l'animation de cette commission à **Madame Sandrine FIEVET, Adjointe au maire.**

Après appel aux candidatures, sont désignés membres de ladite commission :

1. **Sandrine FIEVET**
2. **Annie DAMIENS**
3. **Coralie DANTHOIS**
4. **Christian DIRUIT**
5. **Christophe ANDRE**
6. **Anne-Sophie LEMAIRE**
7. **Sabine GARBE**
8. **Laurent FLAMENT**

**Après discussion et délibération, le Conseil Municipal :**

- **Décide** la création de la commission « Sport et Vie Associative ».
- **Désigne** les membres susnommés pour y siéger pour la durée du mandat.

ADOPTE : à 14 voix POUR  
0 voix CONTRE  
1 voix ABSTENTION (Monsieur Ludovic BRASSART)

**OBJET : Création de la commission municipale « Sécurité Routière » et désignation des membres**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la sécurité routière et la tranquillité publique constituent des priorités majeures pour le mandat en cours. Afin d'étudier les aménagements nécessaires et de répondre aux préoccupations des riverains, il convient de créer une commission municipale dédiée.

Monsieur le Maire précise que cette commission aura pour missions :

- **L'analyse des points noirs** : Identifier les zones accidentogènes ou les secteurs où la vitesse est excessive ;
- **L'étude d'aménagements** : Réfléchir à l'installation de dispositifs ralentisseurs, de radars pédagogiques, de miroirs ou de modifications de signalisation (stops, zones 30, etc.) ;
- **Le stationnement et les circulations douces** : Optimiser le partage de la route entre véhicules, cyclistes et piétons.

Monsieur le Maire assure la présidence de cette commission.

Après appel aux candidatures, sont désignés membres de ladite commission :

1. Christian DIRUIT
2. Laurent FLAMENT
3. Sabine GARBE
4. Sandrine FIEVET
5. Annie DAMIENS
6. Christophe ANDRE
7. Christian PEUVREL

**Après discussion et délibération, le Conseil Municipal :**

- **Décide** la création de la commission « Sécurité Routière ».
- **Désigne** les membres susnommés pour y siéger pour la durée du mandat.

ADOPTE : à 14 voix POUR  
0 voix CONTRE  
1 voix ABSTENTION (Monsieur Ludovic BRASSART)

### **OBJET : Création de la commission municipale « Finances » et désignation des membres**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la gestion budgétaire et la prospective financière de la commune nécessitent une concertation étroite entre tous les élus. Afin de préparer l'examen du Budget Primitif, du Compte Financier Unique et d'analyser les capacités d'investissement de la commune, il convient de constituer une commission dédiée.

Monsieur le Maire précise que cette commission aura pour missions :

- **La préparation budgétaire** : Étude des propositions de dépenses et de recettes avant le vote des budgets ;
- **Le suivi de la dette et de la fiscalité** : Analyse des taux d'imposition et de la gestion des emprunts ;
- **La programmation des investissements** : Priorisation des projets pluriannuels en fonction de l'autofinancement de la commune.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L. 2121-22 du CGCT, il assure la présidence de cette commission.

Au regard de l'importance de ces dossiers, Monsieur le Maire propose que l'ensemble du Conseil Municipal siège au sein de cette commission afin de garantir une transparence totale sur les finances locales.

**Après discussion et délibération, le Conseil Municipal :**

- **Décide** la création de la commission « Finances » pour la durée du présent mandat ;

- **Désigne** l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour y siéger, à savoir :
  - Le Maire,
  - Les Adjoints,
  - L'ensemble des Conseillers Municipaux.

ADOPTE : à 14 voix POUR  
0 voix CONTRE  
1 voix ABSTENTION (Monsieur Ludovic BRASSART)

**OBJET : Approbation de l'Avant-Projet Sommaire (APS) pour l'implantation d'un relais de radiotéléphonie (SFR)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société **SFR** a sollicité la commune pour l'implantation d'une infrastructure de radiotéléphonie mobile afin de résorber les zones de faible couverture sur le territoire de Berles-au-Bois.

Conformément aux échanges préalables, l'opérateur a transmis un **Avant-Projet Sommaire (APS)** définissant :

- **Le lieu d'implantation** : Secteur du Stade Municipal (Parcelle C 91) ;
- **L'insertion paysagère** : Plans et simulations visuelles permettant d'évaluer l'impact esthétique du pylône et de ses équipements au sein du site.

Monsieur le Maire précise que l'objet de la présente séance est de se prononcer exclusivement sur la **validation de ces choix techniques et esthétiques**. La signature de la convention d'occupation définitive, fixant les modalités juridiques et financières, sera effectuée suite à l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tout document administratif à ce sujet.

*M. BRASSART interroge la municipalité sur le devenir de l'infrastructure au terme de la concession ou en cas d'abandon de l'installation par l'opérateur.*

*M. PETIT apporte des précisions sur les clauses de la future convention : il confirme que la société SFR est contractuellement seule responsable de l'ensemble de l'infrastructure : à l'échéance du contrat, l'opérateur a l'obligation légale et financière de procéder au démantèlement complet des équipements (pylône, dalles, armoires) et à la remise en état initiale du terrain, sans aucun frais pour la commune de Berles-au-Bois. Durant toute la durée de l'occupation, l'entretien technique et esthétique incombe exclusivement à SFR.*

**Après discussion et présentation des plans graphiques, le Conseil Municipal :**

- **Approuve** l'Avant-Projet Sommaire (APS) tel que présenté par la société SFR.
- **Valide** l'emplacement retenu (Stade Municipal) et l'insertion paysagère proposée.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

ADOPTE : à 13 voix POUR  
1 voix CONTRE (Monsieur Ludovic BRASSART)  
1 voix ABSTENTION (Madame Coralie DANTHOIS)

**OBJET : ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 26/04 – Adhésion au Syndicat mixte Nord - Pas-de-Calais Numérique au titre de la compétence accompagnement pour la valorisation des données publiques.**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5722-11 ;

**VU** les statuts du Syndicat Mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique, tels que modifiés par délibération n° 2024-25 du 6 décembre 2024, et notamment l'article 4.3 relatif à la compétence du Syndicat en matière d'accompagnement à la valorisation des données publiques ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales qui confère à la commune une compétence pour agir en faveur de l'aménagement numérique, de la sécurité publique et de la valorisation des données territoriales dans les domaines de l'urbanisme, de la mobilité, de l'environnement et de la sécurité des populations ;

**VU** la délibération n° 2026-08 du 31 mars 2026 du Syndicat mixte Nord - Pas-de-Calais Numérique donnant son accord à l'adhésion de la commune à sa compétence "accompagnement à la valorisation des données publiques" et l'invitant à se prononcer sur cette adhésion ;

**VU** le rapport de Monsieur le Maire ;

**CONSIDÉRANT** que la gestion et la valorisation des données sont devenues des enjeux essentiels pour les collectivités locales, nécessitant des compétences techniques spécifiques ;

**CONSIDÉRANT** que la commune génère et manipule, dans la mise en œuvre de ses compétences (notamment en urbanisme et sécurité publique), de nombreuses données qu'il convient de valoriser ;

**CONSIDÉRANT** que le Syndicat mixte est fondé à proposer des services à ses membres sous le régime de la quasi-régie et que son intervention se fonde sur un transfert de compétence ;

**CONSIDÉRANT** que le Syndicat mixte a d'ores et déjà donné son accord pour cette adhésion par sa délibération du 31 mars 2026 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de régulariser la délibération n° 26/04 du 18 février 2026 pour la mettre en conformité avec les attentes du Syndicat ;

**Après discussion et présentation des plans graphiques, le Conseil Municipal :**

**ARTICLE 1 : ANNULE ET REMPLACE** dans toutes ses dispositions la délibération n° 26/04 du 18 février 2026.

**ARTICLE 2 : DÉCIDE** de l'adhésion de la commune au Syndicat mixte Nord - Pas-de-Calais Numérique au titre de la compétence "accompagnement pour la valorisation des données publiques" à compter du **1er mai 2026**.

**ARTICLE 3 : APPROUVE** les statuts du Syndicat mixte Nord - Pas-de-Calais Numérique annexés à la présente délibération, ainsi que les annexes 1 (liste des membres) et 2 (compétences transférées) complétées. L'annexe 2 précisera le transfert des compétences nécessaires à la mise en œuvre des services internet et de vidéoprotection.

**ARTICLE 4 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document (conventions, bons de commande, actes de transfert) ainsi qu'à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment à procéder à sa transmission au Syndicat mixte.

**ARTICLE 5 : DESIGNE** Monsieur Laurent FLAMENT en qualité de délégué pour représenter la commune au sein du syndicat.

ADOpte : à 13 voix POUR

0 voix CONTRE

2 voix ABSTENTION (Monsieur Ludovic BRASSART et Madame Coralie DANTHOIS)

**OBJET : Maintien des arrêts de bus « Rue du Moulin » et réponse à la demande de suppression de M. et Mme Camus**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Voirie Routière ;

**Vu** le transfert de compétence des transports scolaires du Département du Pas-de-Calais vers la Région Hauts-de-France ;

**Vu l'avis favorable de la Direction des Transports de la Région Hauts-de-France concernant l'implantation, la sécurité et la conformité de l'arrêt de bus rue du Moulin ;**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire portant lecture du courrier de M. et Mme Camus, demeurant au 19 rue du Moulin, sollicitant la suppression ou le déplacement de l'arrêt de bus situé devant leur domicile ;

**Considérant les points suivants présentés par Monsieur le Maire :**

**Compétence et Validation Technique :** L'arrêt est situé sur le domaine public départemental. Son emplacement a fait l'objet d'un contrôle rigoureux et a reçu **l'avis favorable explicite de la Direction des Transports des Hauts-de-France**, garantissant le respect des normes de sécurité et de circulation.

**Sécurité des Usagers :** L'emplacement actuel garantit une sécurité maximale pour les enfants du RPI La Fontaine, évitant la traversée de la rue des Écoles, et bénéficie de la proximité immédiate d'un passage piéton sécurisé. Rappel : la circulation rue du Moulin est limitée à 30km/h.

**Accessibilité et Aménagement :** L'abribus a été conçu pour l'accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) et installé selon les préconisations des techniciens de la Région pour ne pas occulter la visibilité, point qui avait été abordé lors de la rencontre avec M. et Mme Camus en janvier.

**Équité entre Habitants :** De nombreux administrés (notamment rue Camille Camus et rue Georges Camus) partagent cette servitude d'utilité publique sans préjudice anormal.

**Nuisances Olfactives et Environnementales :** La rue du Moulin étant une voie départementale fréquentée par des poids lourds et du matériel agricole, les nuisances ne peuvent être imputées de manière exclusive au passage ponctuel du bus scolaire.

**Après discussion et présentation des plans graphiques, le Conseil Municipal décide :**

**-DE MAINTENIR** l'implantation actuelle des arrêts de bus, incluant celui de la rue du Moulin, en s'appuyant sur l'intérêt général et **l'avis favorable des autorités régionales de transport**.

**-DE REJETER** la demande de suppression formulée par M. et Mme Camus, les impératifs de sécurité publique validés par la Région primant sur les désagréments personnels invoqués.

**-D'AUTORISER** Monsieur le Maire à notifier cette décision aux demandeurs.

ADOPTE : à 10 voix POUR

1 voix CONTRE (Madame Coralie DANTHOIS)

4 voix ABSTENTION (Madame Juliette THUILLIEZ, Madame Christine PIGACHE, Monsieur Ludovic BRASSART, Monsieur Arnaud HECQUET)

### **III] VOS QUESTIONS :**

#### **1. Désignation d'un Référent Pompier**

- Question (M. BRASSART) : Interroge sur l'obligation de désigner un "Référent Pompier" au sein de la commune et présente sa candidature pour ce poste.
- Réponse de la Municipalité : Monsieur le Maire précise qu'à ce jour, aucun référent n'a été désigné. Une vérification réglementaire sera effectuée sur le caractère obligatoire ou non de cette fonction afin d'apporter une réponse précise lors de la prochaine séance.

#### **2. Aménagements Rue de la Haute Borne (Vitesse et Travaux)**

- Question (M. BRASSART) : Alerte sur l'insécurité liée à la vitesse excessive et demande si une limitation à 30 km/h est envisagée. Il interroge également sur le calendrier de réfection de la rue, mentionné dans le programme électoral.
- Réponse de la Municipalité : Monsieur le Maire indique que ces problématiques (sécurité routière et planification des travaux) seront prioritairement traitées et étudiées au sein de la Commission Sécurité Routière récemment créée.

#### **3. Relations avec « La Vie Active »**

- Question (M. BRASSART) : Signale des nuisances ou des malfaçons liées aux travaux de l'association, qualifiant la situation de « catastrophe ».
- Réponse de la Municipalité : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un rendez-vous est déjà fixé avec le Directeur de La Vie Active le mardi 28 avril. Ce point sera fermement abordé lors de cette rencontre pour obtenir des solutions rapides.

#### **4. Organisation des services (Secrétariat de Mairie)**

- Question (M. BRASSART) : S'interroge sur le maintien d'un temps plein (35h) pour le secrétariat de Berles-au-Bois, comparant avec la commune de Puisieux qui fonctionnerait à mi-temps.
- Réponse de la Municipalité : Monsieur le Maire rappelle que le volume d'habitants n'est pas le seul indicateur de la charge de travail administrative. Les projets en cours, la complexité des dossiers (marché public, subventions, administration générale) et l'historique de la commune justifient ce choix. Le passage de 28h à 35h a été nécessaire pour assurer la continuité et la qualité du service public, le format précédent s'étant avéré insuffisant.

#### **5. Connectivité de la salle des fêtes (Fibre / Internet)**

- Question (M. BRASSART) : Demande quand la fibre sera installée à la salle des fêtes.
- Réponse de la Municipalité : Monsieur le Maire précise que la problématique de l'accès à Internet sera résolue très prochainement grâce à la mise en service de la nouvelle antenne relais, qui couvrira les besoins de la salle.